



**CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS
CONSEIL DES MINISTRES**

**CEMT/CM(2006)2/FINAL
A usage officiel**

Conseil des Ministres

DEVELOPPEMENT DE LA CEMT

DECLARATION

Ce document a été examiné sous le point 3 "Développement de la CEMT" de l'ordre du jour de la session de Dublin du Conseil des Ministres.

Les Ministres ont adopté cette Déclaration.

JT03209922

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

DECISION DU CONSEIL DES MINISTRES TENU A DUBLIN

Le Conseil des Ministres des Transports de la CEMT tenu à Dublin les 17 et 18 mai 2006 a :

- adopté la Déclaration établissant le Forum International des Transports ;
- pris note avec satisfaction de l'acceptation des pays Associés de devenir membre du Forum ;
- demandé au Comité de Direction des Transports de mettre en œuvre immédiatement les réformes telles que définies dans la Déclaration. Compte tenu des observations formulées par certaines délégations, le Comité de Direction des Transports devrait faire appel aux compétences des membres du Groupe à haut niveau durant la phase de transition qui s'écoulera jusqu'à la tenue du Forum en 2007 afin notamment de développer les contacts nécessaires à l'implication des milieux d'affaires dans le Forum.

UN FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS : DECLARATION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEMT A DUBLIN

1. Nous étions convenus à Moscou en mai 2005 que la CEMT serait transformée en un forum ministériel international attrayant et largement reconnu qui favoriserait la compréhension de l'importance des transports. Aujourd'hui, à Dublin, nous portons création du Forum international des transports.
2. **Notre dessein** est d'aider les responsables politiques et un public plus large à mieux appréhender le rôle essentiel des transports en tant qu'élément clé de la croissance économique et à bien apprécier leurs effets sur les composantes sociales et environnementales du développement durable. Notre objectif est également d'améliorer notre communication en adaptant notre travail aux exigences des médias modernes.
3. Le nouveau Forum international des transports est créé sur la **base juridique** du Protocole actuel de la CEMT et conformément à ses dispositions, ainsi que des instruments juridiques appropriés de l'OCDE. Bien que le Forum soit une entité clairement identifiée dotée d'une image publique et bénéficiant de dispositions spécifiques sur le plan des structures d'appui et des mécanismes de financement, nous ne créons pas une nouvelle organisation internationale et n'avons donc pas besoin, pour ce faire, d'un nouveau Protocole ou de nouveaux instruments juridiques.
4. Nous nous réunissons **annuellement**, en notre qualité de Ministres des Transports, mais aussi avec des **personnalités éminentes** invitées pour représenter la société

civile, afin de centrer nos discussions sur un thème unique d'importance stratégique mondiale. Les thèmes à examiner pourront être choisis parmi un large éventail de possibilités couvrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement durable ou des questions spécifiques telles que la protection des consommateurs, la sécurité, la sûreté, etc... Les discussions pourront concerner tous les modes de transport mais devront éviter tout chevauchement avec les autres organisations sectorielles ou modales telles que l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

5. Nous **augmenterons auprès du public la visibilité** de la politique des transports et favoriserons une meilleure compréhension – dans les médias, au sein des Parlements, parmi les groupes d'experts – de la complexité des problèmes de transport et de l'importance des transports pour l'économie, l'environnement et la société. Nous nous y emploierons en assurant une diffusion dynamique des résultats obtenus par le truchement des médias, sur le Web et dans des publications, ainsi qu'en participant activement à des manifestations organisées par d'autres instances. Le nouveau Forum, tout comme la CEMT conformément aux accords antérieurs, devrait continuer à entretenir des relations étroites avec d'autres instances internationales telles que l'Union européenne, la CEE-ONU et l'OSCE.
6. La **composition des Membres du Forum** sera internationale, mais de dimension raisonnable. Les membres actuels de la CEMT invitent les pays membres Associés de la CEMT (*) à y adhérer immédiatement. Après accord unanime, des invitations pourraient être adressées également à d'autres pays qui sont des puissances économiques majeures et qui ont d'importants intérêts en matière de politique des transports, et, en premier lieu au Brésil, à la Chine et à l'Inde.
7. Une **dimension européenne** sera maintenue. La conférence annuelle pourra comporter une séance supplémentaire chaque fois qu'il faudra traiter des questions spécifiques régionales. Les travaux relatifs au contingent multilatéral seront poursuivis.
8. Le **lieu permanent** de la réunion du Forum international des transports sera situé en Allemagne, où il se réunira pour la première fois en mai 2008. Le secrétariat du Forum sera assuré par le Secrétariat existant qui demeurera à Paris, auprès de l'OCDE.
9. La **présidence du Forum** (définition de l'ordre du jour, présidence des réunions, représentation auprès des médias et des autres organisations) restera tournante.
10. Les **dépenses** seront couvertes par les contributions des pays membres de la CEMT, à leur niveau actuel. Nous avons accepté une offre de l'Allemagne de mettre à disposition des fonds pour la réunion du Forum international des transports qui se tiendra dans ce pays chaque année. Les pays membres Associés de la CEMT, qui,

(*) Ces pays (Australie, Canada, Corée, Etats-Unis, Japon, Mexique et Nouvelle-Zélande) ont répondu positivement à cette invitation.

d'ores et déjà, participent au financement du Centre Conjoint de Recherche sur les Transports, ont fait savoir qu'ils réfléchiront aux contributions volontaires qu'ils pourraient verser, mais aussi, à titre alternatif, aux formes d'aide directe qu'ils seraient en mesure de proposer pour contribuer aux travaux du Forum. Une contribution financière égale à 1 % ou plus du budget du Forum les autorisera à participer sur un pied d'égalité aux décisions d'ordre financier.

11. Avec la création du Forum, la CEMT rationalisera ses **structures d'appui** sans entamer la qualité de ses produits tant sur le plan politique qu'en matière de recherche. Un Conseil de direction des transports à haut niveau (où tous les pays membres du Forum seront représentés) donnera des orientations pour les activités du Forum. Les membres de ce Conseil, ou leurs représentants, constitueront une Task force ad hoc chargée de la conférence qui assurera les préparatifs de chaque réunion annuelle du Forum. Cette Task force pourra s'appuyer sur les travaux spécialisés de groupes de projets ad hoc chargés de la conférence et sur des réseaux virtuels d'analyse des politiques, ainsi que sur la production du Centre Conjoint OCDE-CEMT de Recherche sur les Transports et d'autres contributions issues de la consultation des différents acteurs concernés. Le contingent multilatéral sera géré par un groupe de travail spécial supervisé par le Conseil de direction des transports, et les Ministres européens seront seulement saisis de cette question pour des discussions politiques majeures.
12. Ces décisions sont à **effet immédiat** et portent création du Forum en tant que nouvelle entité. Le Conseil de direction des transports commencera ses travaux dans la foulée et la conférence de 2008 en Allemagne sera la première à se tenir pleinement dans le cadre des nouvelles dispositions adoptées. La session de 2007, la dernière à se tenir dans le pays exerçant la Présidence, sera organisée autour d'un thème unique et permettra de tester la formule envisagée pour les réunions du Forum. Les cinq premières années d'existence du Forum seront une période de transition, après laquelle le Conseil de direction fera un bilan de la situation et conseillera les Ministres sur les orientations pour l'avenir, y compris dans les domaines juridiques et financiers.
13. **Conclusion.** La CEMT a efficacement servi l'Europe pendant plus de 50 ans. Les membres européens ont grandement apprécié la participation des membres Associés. Le Forum international des transports constituera une profonde transformation. Fondée sur l'expérience acquise, il mettra au service des Ministres des Transports à l'avenir une structure moderne, efficace et rationnelle s'inscrivant dans un partenariat plus large, et mieux connue du public.